

COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2016

---

L'an deux mil seize, le vingt six septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SEDAN s'est assemblé en session ordinaire au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HERBILLON, après convocation adressée à l'ensemble du Conseil Municipal le vingt septembre deux mil seize.

L'effectif légal du Conseil est de : ..... 33

Décédé : ..... 0

Restent comme membres en exercice : ..... 33

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM. HERBILLON, APOTHELOZ, Mme HUSSON, M. MARCOT, Mme LOUIS, M. BESSADI, Mme HUCORNE, M. MANSU, Mme DE BONI, M. GUIDEZ, Mmes VALLEE, CHARBONNIER, MM. MOULIS, BERNARD, Mme SILICANI, M. CAILLAUD, Mme CURE, MM. DISCRIT, JACOB, JABLONSKI, Mme BRICHOT-RAULIN, M. POTIER, Mme ZOURANE, M. BORDE, Mme COGLIANI à partir de 18h45 (point n° 2), M. BONHOMME, Mmes BERTELOODT, LECOCQ, M. SAMYN, Mme BLOMME, M. MERABTI, Mme LASSALLE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme PETIT donne procuration à M. JACOB

Mme COGLIANI jusqu'à 18h45 (point n° 2) sans procuration

SECRETAIRE ELU : Madame Linda ZOURANE

---

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Linda ZOURANE secrétaire de séance.

**2) Modification des statuts de la communauté d'agglomération**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour et 2 abstentions,

- se prononce défavorablement sur les trois éléments suivants :

- la question de la politique locale du commerce

- la généralisation de la compétence relative à l'accueil des gens du voyage et plus spécifiquement la création d'aires d'accueil

- le choix d'une nouvelle compétence optionnelle voirie et parcs de stationnement.

- renvoie l'examen de ces questions à une prochaine réunion du Conseil Municipal, lorsque l'intérêt communautaire aura été défini par l'Agglomération.

**3) Demande de financement complémentaire au titre de la Dotation Politique de la Ville 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le plan de financement global de cette opération à négocier avec les services de l'Etat,

- autorise le Maire à rechercher tous les financements possibles.

**4) Modification du tableau des emplois budgétaires**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la création et la suppression des emplois budgétaires suivants :

1. Service Bâtiment :

Suppression d'un emploi de technicien et création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (suite à réussite à concours) à temps complet à compter du 15 octobre 2016 pour exercer les fonctions de technicien énergétique exploitation.

2. Dans le cadre des décisions de nominations par voie d'avancement de grade au titre de l'année 2016 les modifications proposées du tableau des emplois budgétaires, sont les suivantes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 :  
Création de 9 emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et suppression de 9 emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

3. Service Voirie espaces publics (atelier Voirie / éclairage public / signalisation) :  
Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (suite à réussite à concours) à temps complet à compter du 15 octobre 2016 pour exercer les fonctions d'adjoint technique voirie maçonnerie.

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (suite à réussite à concours) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour exercer les fonctions d'adjoint technique voirie.

4. création d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale  
destiné à permettre le recrutement d'un agent sur le remplacement d'un fonctionnaire déclaré inapte (poste ayant vocation à être supprimé après reclassement).

#### **5) Admissions en non valeur**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- décide d'admettre les titres en non valeur.

#### **6) Décision modificative n° 2016/2**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- vote la décision modificative n° 2016/2.

#### **7) Affectation de subventions**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
– vote les affectations de subventions suivantes :

<b>Intitulé</b>	<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Association MD Organisation	6745 – 021	1 000 €	Participation à l'organisation de l'élection Miss Ardennes 2016 le 2 septembre 2016 à la salle Marcillet
UCIA	6745 – 021	5 000 €	Subvention exceptionnelle pour le financement du surcoût lié à la sécurité de la Foire 2016
Hand Sedan Ardenne	6745 – 021	2 000 €	Subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi KO du 5 mai 2016

#### **8) Demande de subvention à la DRAC pour la restauration d'une œuvre du musée**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2016 auprès de l'État, Direction Régionale des Affaires Culturelles, au taux le plus élevé possible, au titre de cette restauration.

#### **9) Demande de subvention à la DRAC pour le poste d'attachée de conservation du patrimoine**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2016 auprès de l'État, Direction Régionale des Affaires Culturelles, au taux le plus élevé possible, au titre de la participation financière au salaire du poste d'attachée de conservation du patrimoine en charge du Musée municipal.

#### **10) Cession de terrain communal à Ardennes Promotion Habitat pour la construction d'une maison de santé – Quartier du Lac -**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
– Décide :  
- de déclasser du domaine public l'emprise correspondant au projet de la Maison médicalisée, après démolition de l'ancien centre commercial Le Lac,  
- de céder à « Ardennes Promotion Habitat » dont le siège administratif est situé 23 rue Jean Jaurès 08200 Sedan un terrain non bâti d'environ 640 m<sup>2</sup> pour un montant de 25 600,00 €,  
- d'acter que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur,  
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes de cession et toutes pièces afférentes à la transaction.

**11) Délibération de principe sur la cession de terrains communaux à Habitat 08 sur les opérations en cours rue Berlioz et site Tour Rubis**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide :

- de valider le principe de cession des terrains d'assiette des deux opérations portées par Habitat 08 rue Berlioz et Tour Rubis
- d'autoriser le déclassement du domaine public des terrains concernés
- de réaliser les documents d'arpentage nécessaires à l'opération
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**12) Décisions municipales : compte rendu au Conseil Municipal**

Information au Conseil Municipal

**Vu pour être affiché le  
Général des Collectivités Territoriales.**

**, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code**

**LE MAIRE**

**Didier HERBILLON**